



65871 - Un malade contraint à prendre ses médicaments dans la journée

question

Je prends un médicament matin et soir pour soigner une maladie mentale. La dose à prendre au soir me fatigue. Il arrive même parfois que je ne puisse pas me réveiller dans la nuit pour prendre le repas de l'aube. Et puis je rate la dose matinale à prendre pendant le temps du jeûne. A l'avènement de l'heure de la rupture du jeûne, on est déjà largement en retard par rapport au moment où il fallait prendre la dose du matin. Que faudrait-il que je fasse? Je me suis mis à jeûner depuis quelques jours avant de m'en abstenir à cause de ce médicament. M'est-il permis de faire une aumône à la fin du mois de Ramadan à la place du jeûne et compte tenu de ma maladie?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous demandons à Allah, le Maître du noble trône de vous guérir et de vous accorder une généreuse récompense

On a déjà abordé dans la réponse donnée à la question n°[12488](#) l'explication de la maladie qui justifie la non observance du jeûne par le malade. Il s'agit de toute maladie qui provoque une grande peine et que le jeûne aggrave ou retarde la guérison. Si tel est votre cas, vous pouvez ne pas observer le jeûne du Ramadan.

Deuxièmement, si vous pouvez prendre votre médicament une fois à la rupture du jeûne et une autre fois lors de la prise du repas de l'aube, c'est ce qu'il faut faire. Et il ne vous est pas permis de ne pas jeûner en l'absence d'une excuse justifiant la non observance du jeûne. Si tel n'est pas votre cas et si vous êtes obligé de prendre le médicament dans la journée, vous êtes autorisé à ne pas jeûner.

Troisièmement, s'agissant de la substitution de l'aumône au jeûne, vous devez consulter un



médecin sûr. Si votre maladie est susceptible d'être soignée, vous devrez rattraper le jeûne car vous ne pouvez pas vous contenter de l'offre de nourriture. Ceci repose sur la parole du Très-haut: **Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous** (Coran,2:185). Attendez qu'Allah Très-haut vous guérisse avant de rattraper le jeûne des jours ratés. Si votre maladie est chronique, vous n'avez pas à rattraper le jeûne mais vous nourrissez un pauvre pour chaque jour à jeûner. Il faut attirer l'attention sur la nécessité d'offrir de la nourriture (aux pauvres) car il ne suffit pas de donner de l'argent à la place de la nourriture. Ceci est déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n°[39234](#).

Allah le sait mieux.